



MASTER FISHING 2025

No Kill – Suzuki Marine

29 - 31 Août à Saint-Tropez



Programme et Règlement du concours

Samedi 30 Août

Journée libre, les reconnaissances sont autorisées sous votre propre responsabilité.

Entre 14h00 et 18h00 : arrivée des bateaux au Port de Saint-Tropez et fin d'enregistrement des inscriptions.

18h30 : briefing des capitaines. Remise des toises et du règlement

19h30: Dîner de clôture

Dimanche 31 Août

00h00 autorisation de quitter le port

5h30 petit déjeuner

Levé du jour autorisation de mise en pêche

16h00 levée des cannes. Annonce des prises canal 72

18h00 heure limite d'arrivée au Port

18h30 Classement et remise des prix

Lundi 1^{er} septembre

Avant 12h00 départ des bateaux de Saint-Tropez

Règles générales

(susceptibles d'être modifiées à l'occasion du briefing)

1/ TOUS les navires devront **OBLIGATOIREMENT** prendre le départ du Port de Saint-Tropez

2/ TOUS les navires devront **OBLIGATOIREMENT** embarquer une balise de géolocalisation, fournie par la SNST. Elles seront à usage exclusif de l'organisation.

3/ TOUS les poissons seront systématiquement relâchés.

4/ TOUS les poissons soumis à la toise devront **OBLIGATOIREMENT** être mesurés à l'eau. Il est maintenant interdit, par la réglementation, de les sortir de l'eau.

5/ TOUS les poissons seront filmés de l'arrivée au bateau jusqu'à la relâche.

6/ TOUT navire entrant au port avec un poisson à bord (quelle que soit l'espèce) sera disqualifié

7/ TOUS les Navires devront être en règle avec les lois en vigueur concernant la pêche de loisir et notamment la pêche du thon rouge.

8/ Le nombre de cannes à bord est LIBRE.

9/ La catégorie (fil / cannes) est libre mais elle ne devra pas dépasser 80 lbs 10/ Les leurres utilisés doivent être **UNIQUEMENT** artificiels : Pas de vifs ! 11/ Les Leurres ne seront armés qu'avec UN SEUL hameçon, qu'il soit simple ou triple. Si possible dépourvu d'ardillons.

10/ Les leurres utilisés doivent être **UNIQUEMENT** artificiels : Pas de vifs !

11/ Les Leurres ne seront armés qu'avec UN SEUL hameçon, qu'il soit simple ou triple. Si possible dépourvu d'ardillons.

12/ La Zone de pêche sera communiquée lors du briefing



La Dimension

Les poissons seront comptabilisés en fonction de leur taille et non pas de leur poids !

Une toise spécifique sera distribuée à tous les participants.

La mesure sera prise de la pointe de la bouche inférieure au creux de la queue.

Elle devra être présentée le long du poisson au moment de la relâche.

Elle possédera plusieurs marques distinctes ainsi que les points attribués en fonction de la taille
ATTENTION ! en cas de mesure litigieuse et discutable, les points seront attribués à la maille inférieure.

TOUS les poissons, soumis à la toise, d'une longueur inférieure à **60 cm** ne seront PAS comptabilisés.

Les **SPEARFISH** ne seront pas mesurés.

Ils devront **obligatoirement** être identifiés sur la vidéo jusqu'à la relâche.

Les **CORYPHENES, ESPADONS et GERMONS** ne seront pas comptabilisées.

Les Espèces comptabilisées

PELAMIDE / Pelamida	TOISE
THON ROUGE / Bluefin Tuna / Tonno Rosso	TOISE
SPEARFISH.....	80 points

Vidéo Classement

13/ TOUS les poissons seront filmés au moment de la relâche

14/ Le Film devra montrer uniquement l'ensemble de la relâche (sans interruption) et non pas le combat.

15/ Sur ce film (1 séquence par poisson), devront obligatoirement apparaître les éléments suivants:

- a/ Le visage du pêcheur
- b/ Le poisson identifiable dans son intégralité
- c/ La toise à proximité du poisson sauf pour les poissons non soumis à la toise.
- d/ La relâche avec le poisson qui repart vivant.

Les photos ne seront pas admises.

16/ La Caméra (ou le téléphone) utilisée pour filmer les relâches devra être la même pour toute la journée. Les séquences de relâche s'enchaîneront donc sur le même appareil.

17/ L'appareil utilisé devra être muni d'un raccord avec une fiche USB

18/ Dès l'arrivée au Port, le Capitaine d'équipe se rendra au PC Course en possession de son appareil (calé au début de l'ensemble des séquences) et de sa fiche USB. Les films pourront être envoyés sur WhatsApp par message privé.

19/ en cas d'ex-aequo lors du classement final, l'heure de la première capture départagera les compétiteurs.

20/ toute réclamation devra être déposée au comité organisateur accompagnée d'un chèque de caution de 500 € avant l'heure limite d'arrivée

21/ Le port du gilet est fortement recommandé

Droit d'inscription :

Non membre de la SNST 100€/tête repas inclus

Membre SNST 40€/tête

Bateau sur le plan d'eau SNST gratuit pour le capitaine

Accompagnant 40€/tête

